

Statement

Department of
External
Affairs



Discours

Ministère des
Affaires
extérieures

89/34

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

DÉCLARATION DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

DIALOGUE CANADA-ASEAN
RÉUNION DES SIX PLUS UN

BANDAR SERI BEGAWAN (BRUNEI DARUSSALAM)

Le 7 juillet 1989

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada

Votre Altesse Royale, je suis extrêmement heureux que vous soyez le coordonnateur de ce dialogue entre l'ASEAN et le Canada. J'ai été à la fois satisfait et impressionné de l'appui manifesté par Votre Altesse et ses représentants depuis la Conférence post-ministérielle de juillet dernier à Bangkok. Depuis, tout s'est déroulé sans heurts. Je suis sûr que les relations du Canada avec l'ASEAN continueront de croître sous la direction et avec l'appui du Brunéi.

Votre Altesse, lorsque je passe en revue l'état des relations de mon pays avec l'ASEAN, je suis frappé par la gamme des activités de coopération, notamment au niveau des échanges commerciaux.

Voici plusieurs années que j'ai le privilège de participer au dialogue avec l'ASEAN. À ma grande satisfaction, je n'ai eu chaque année qu'à me vanter de la croissance rapide des échanges commerciaux entre le Canada et les pays de l'ASEAN. Votre Excellence, je ne dérogerai pas cette année à ce qui est pour moi devenu une coutume. Les échanges bilatéraux entre le Canada et l'ASEAN ont encore augmenté en 1988 de 33 %, atteignant une valeur totale de 2,6 milliards de dollars - soit 75 % de plus au cours deux dernières années seulement. À en juger d'après les premières statistiques pour 1989, il semblerait que cette tendance à la hausse se poursuive. Les échanges commerciaux pourraient bien approcher le chiffre total de 3 milliards de dollars cette année.

Je suis sûr que vous trouverez ces chiffres très encourageants, surtout si l'on considère que l'ASEAN a enregistré un excédent de 3 milliards de dollars en 1988. Nous ne devons pas nous sentir satisfaits pour autant. Nous devons poursuivre nos efforts pour exploiter à fond les possibilités considérables qui nous sont offertes, compte tenu des relations qui sont les nôtres dans le secteur industriel et économique. Je remarque que les échanges bilatéraux entre le Canada et les pays de l'ASEAN représentent pour chacun environ 1 % de ses exportations. J'espère que cette proportion augmentera rapidement.

Votre Altesse, les investissements directs du Canada dans les pays membres de l'ASEAN ont décuplé au cours de la dernière décennie, atteignant un chiffre estimatif de 1,5 milliards de dollars en 1987. L'année dernière, au moins cinq nouveaux accords de co-entreprise ou de licence ont été passés entre des firmes canadiennes et des sociétés de l'ASEAN (Malaisie, Philippines et Thaïlande) dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie automobile et de la construction. Nous avons également mis des compagnies canadiennes en rapport avec des personnes compétentes dans les pays membres de l'ASEAN, afin qu'elles puissent obtenir auprès de ces dernières des renseignements sur le plan de

la co-entreprise de l'ASEAN dans le secteur industriel. L'ASEAN a apporté à ce plan d'importants changements qui gagneraient à être mieux connus au Canada. J'encourage vivement les pays de l'ASEAN à exploiter à fond les possibilités qui s'offrent à eux au Canada.

Nous devons, de part et d'autre, continuer d'aider le secteur privé, dans nos pays respectifs, à se tenir au courant et à tirer parti des débouchés qui existent dans les pays de l'ASEAN et au Canada. J'espère que des représentants du secteur privé pourront participer en novembre, au Brunéi, à la réunion de la Commission consultative conjointe, compte tenu surtout de la priorité accordée par les chefs de gouvernement de vos pays aux efforts en vue d'amener le secteur privé à participer au dialogue. En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales, le Canada et l'ASEAN maintiendront leur étroite collaboration. Comme les autres membres du GATT, nous avons été vivement encouragés par l'issue de la Réunion d'examen à mi-parcours qui a débuté à Montréal en décembre dernier et s'est terminée à Genève en avril. Le processus est de nouveau sur la bonne voie et nous en sommes très heureux. Nous comptons sur la coopération de chacun pour veiller à l'issue heureuse de ces négociations.

Le Canada prend déjà des mesures pour faciliter l'accès à ses marchés. Depuis le 1^{er} juillet dernier, les droits de douane à l'importation des produits tropicaux ont été réduits. La valeur des importations ainsi touchées est d'environ 146 millions de dollars. Il s'agit là d'une mesure importante, d'un intérêt capital pour plusieurs membres de l'ASEAN. Le Canada laisse déjà entrer en franchise une grande partie des produits tropicaux importés. Grâce aux nouvelles réductions, 98 % de ces importations, d'une valeur actuelle de 1,2 milliard de dollars, seront admises au Canada en franchise ou à des taux réduits qui seront appliqués dans le cadre de préférences tarifaires spéciales.

Le Canada s'est réjoui du succès de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois qui s'est tenue sous la présidence extrêmement compétente du ministre malaisien des Affaires étrangères, son Excellence Datuk Abu Hassan. Le Plan d'action global a réaffirmé le principe du pays de premier accueil, tout en reconnaissant le fardeau considérable que représente pour l'ASEAN l'exode, en masse, de Vietnamiens et d'autres Indochinois. Nous nous sommes félicités du système à caractère plus humain mis au point pour filtrer les nouveaux venus, afin de déterminer s'ils sont ou non des réfugiés au sens de la Convention. Nous espérons que cela permettra aux personnes qui désirent

quitter le Vietnam de le faire de façon régulière et légale, dans le cadre de programmes comme le Programme canadien de réunion des familles.

J'ai confirmé hier que le Canada s'engage à aider à la réinstallation des réfugiées ayant séjourné longtemps dans des camps, dans les pays membres de l'ASEAN et à Hong Kong. Nous nous sommes engagés à accueillir au moins 16 000 personnes au cours des trois prochaines années.

J'ai également souligné que le Canada appuie entièrement le principe selon lequel le rapatriement doit être volontaire. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions perdu l'appui que nous accorde le public à l'égard de ces programmes. C'est une question qui, comme d'autres éléments du Plan d'action global, doit être abordée avec la plus grande prudence si l'on veut parvenir à un résultat.

Votre Altesse, permettez-moi à présent de passer aux importants travaux qui nous attendent. Lundi, je serai à Singapour pour l'inauguration du Centre Canada-ASEAN. Je nourrissais depuis longtemps l'espoir de la création d'un centre de ce type dans la région. Voilà qui est fait. Ce Centre permettra de promouvoir la compréhension entre nos gouvernements et nos peuples et d'intensifier nos activités actuelles. Il sera un apport considérable à nos relations.

J'aurai lundi l'occasion d'en dire davantage sur le Centre, mais j'aimerais dès ce matin souligner qu'il me semble répondre aussi bien à vos objectifs propres qu'à nos objectifs communs. Vos conseils et vos suggestions seraient les bienvenus quant à la manière de tirer parti de cette initiative pour resserrer nos relations.

Au cours de sa première année de fonctionnement, le Centre sera la base de notre programme de coopération avec l'ASEAN et les institutions régionales. Par la suite, je l'espère, son mandat s'élargira.

Une grande partie de l'activité du Centre sera consacrée à l'enseignement et à la formation. Une occasion de rapprochement sera ainsi offerte aux professionnels de l'ASEAN et du Canada, ainsi qu'aux jeunes de nos pays respectifs. C'est en des domaines de coopération et de contacts jusqu'ici peu explorés que le Centre pourra, selon moi, enrichir nos relations.

Votre Altesse, le Canada approuve sans réserve l'importance accordée par Sa Majesté le sultan Haji Hassanah Bolkiah à l'élaboration de programmes de coopération s'adressant à nos jeunes. Le gouvernement canadien a envoyé une délégation de jeunes scientifiques à la Deuxième Semaine des sciences et de la technologie de l'ASEAN qui s'est tenue à Manille en janvier dernier. Je compte bien que cette initiative ne restera pas isolée.

Les Ministres se souviennent certainement des fructueuses séances d'information sur les NCM que nous avons organisées à l'intention des représentants de l'ASEAN au début de l'Uruguay Round. Nous étudions actuellement un projet selon lequel l'Université Carleton d'Ottawa offrirait, pour faire suite à l'initiative que je viens de mentionner, un cours spécialement conçu d'initiation à la négociation. Les questions traitées dans ce cours, qui a fait l'objet de nombreux éloges, sont adaptées aux activités professionnelles des participants. J'espère que des représentants de tous les pays de l'ASEAN pourront le suivre.

Un autre domaine s'ouvre à la coopération : l'établissement de relations professionnelles entre les spécialistes du droit de la mer du Canada et de vos pays. Certaines initiatives ont déjà été prises à cet égard, et j'ai bon espoir que le mouvement s'amplifiera dans les prochains mois.

Par de tels efforts, le Canada peut contribuer au renforcement de la coopération régionale que l'ASEAN s'est fixé comme objectif, y compris dans le domaine maritime.

En ce qui concerne les questions de sécurité régionale, nous chercherons, Votre Altesse, d'autres moyens d'assurer une coopération entre le Canada et les pays de l'ASEAN, conformément à notre désir de voir s'établir en Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité. Je voudrais ajouter qu'il ne fait aucun doute pour nous que l'ASEAN et ses partenaires du dialogue doivent agir avec prudence, en gardant le sens des réalités et du possible.

Votre Altesse, il est un autre domaine dans lequel le Canada et l'ASEAN pourront, je l'espère, oeuvrer en plus étroite collaboration : c'est celui de l'environnement, qu'il s'agit d'assainir et de protéger, dans notre intérêt comme dans celui de nos enfants. Nous nous trouvons à cet égard confrontés à des problèmes graves et complexes, notamment ceux que posent la transformation du climat de la planète, la pollution des sols et des eaux, la disparition graduelle des forêts tropicales et, plus généralement, la nécessité de concilier développement économique et préservation de notre milieu naturel. La création d'un Comité de l'environnement formé de hauts fonctionnaires de l'ASEAN m'a paru très encourageante, et j'ai donné pour instructions à mes collaborateurs de chercher des moyens d'appuyer cette importante initiative.

Le Canada, ferme partisan du développement durable, voit avec faveur la décision de l'ASEAN de réunir une conférence régionale en vue d'un suivi des travaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement.

Je tiens par ailleurs à vous inviter personnellement à envoyer des délégations à Globe 90, qui se tiendra à Vancouver en mars 1990 et constituera à la fois une conférence sur l'environnement et une foire commerciale.

Il s'agit de montrer que la protection de l'environnement est compatible avec le développement économique, et qu'il existe des produits, des services et des technologies permettant un développement durable.

Je voudrais aussi mentionner les préoccupations qu'inspire au Canada la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique Nord. C'est un fléau qu'il faut endiguer sans retard si nous voulons sauvegarder les pêcheries du Pacifique. Le Canada s'emploie activement, de concert avec d'autres nations, à mettre un terme aux abus de ce genre de pêche. Nous nous inquiétons particulièrement de l'interception en haute mer et de la commercialisation de saumon et d'autres espèces marines par des pêcheurs de pays qui ne sont pas membres de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord (INPFC). Je souhaite que ces pays s'engagent à respecter les normes relatives à l'emploi de filets et les autres règles concernant l'exploitation des

ressources fauniques de l'océan Pacifique, et j'espère que vous donnerez un ferme appui aux efforts multilatéraux qui visent à réprimer ces abus.

Votre Altesse, la présente Conférence postministérielle est la cinquième de ces réunions annuelles à laquelle j'ai l'honneur d'être votre hôte. Lorsque j'aurai pris part à la prochaine, qui doit avoir lieu en Indonésie, ces importants événements m'auront amené dans chacun des pays de l'ASEAN. J'aimerais, Votre Altesse, saisir cette occasion de vous inviter, ainsi que vos collègues, à venir au Canada à l'automne de 1990 pour y tenir, dans le cadre du dialogue Canada-ASEAN, une réunion spéciale des Six plus Un. Je serais honoré de vous y accueillir et de pouvoir ainsi vous rendre la chaleureuse hospitalité que vous m'avez offerte ces cinq dernières années.

Je remercie Votre Altesse et je me réjouis à l'idée de poursuivre nos discussions.